



PROCÈS VERBAL Commission Territoriale de Discipline Samedi 28 mars 2026

Maison des sports Ploufragan, 18 Rue Pierre de Coubertin, 22440 Ploufragan

Composition de la commission :

Président : Jacques MORIZUR

Secrétaire de séance : Laure BEAUDOUIN

Membres : Vincent LEBRIS, Frédéric HOU, Pierre JOLIVET, Justine GAC

Dossier 21G18 :

Retrait : Pierre JOLIVET

Match : U15M EXC REG

Concerné : Joueur mineur

Club : Club A

Motif retenu : Fautes individuelles - atteintes aux personnes - Action de jeu particulièrement sans retenue et dangereuse

Sanction : 2 dates fermes / 2 dates avec sursis

Pénalité financière : 180 €

Dossier 21G26 :

Retrait :

Match : D1M

Concerné : Arbitre

Club : Arbitre

Motif retenu :

Sanction : Relaxe

Pénalité financière : 0 €

Dossier 21G28 :

Retrait : Justine GAC, Jacques MORIZUR

Match : U18F PNT

Concerné : Officiel A

Club : Club A

Motif retenu : Fautes individuelles - atteintes aux personnes - Contestations répétées avec circonstances très aggravantes (JAJ)

Sanction : 2 dates fermes / 3 dates avec sursis

Pénalité financière : 210 €

Dossier 21G29 :

Retrait : Justine GAC, Jacques MORIZUR

Match : U18F PNT

Concerné : Joueuse



Club : Club A

Motif retenu : Fautes individuelles - atteintes aux personnes - Atteinte à la considération avec circonstances très aggravantes (JAJ)

Sanction : 3 dates fermes / 6 dates avec sursis

Pénalité financière : 360 €

Dossier 21G23 :

Retrait : Pierre JOLIVET

Match : HON MAS

Concerné : Joueur

Club : Club A

Motif retenu : Fautes individuelles - atteintes aux personnes - Atteinte à la considération avec circonstances aggravantes (JA)

Sanction : 3 dates fermes / 3 dates avec sursis

Pénalité financière : 270 €

Dossier 21G24 :

Retrait :

Match : EXCEL MAS

Concerné : Joueur

Club : Club B

Motif retenu : Fautes individuelles - atteintes aux personnes - Atteinte à la considération avec circonstances aggravantes (JA)

Sanction : 3 dates fermes / 3 dates avec sursis

Pénalité financière : 270 €

Dossier 21G27 :

Retrait :

Match : U18F EXCL REG

Concerné : Officiel A

Club : Club B

Motif retenu : Fautes individuelles - atteinte aux biens et aux espaces réservés - Pénétration sur l'aire de jeu non autorisée d'un officiel de banc avec circonstances très aggravantes (JAJ)

Sanction : 3 dates fermes / 3 dates avec sursis

Pénalité financière : 270 €

Dossier 21G39 :

Retrait :

Match : U18F EXCL REG

Concerné : Officiel B

Club : Club B

Motif retenu :

Sanction : Relaxe

Pénalité financière : 0 €

Jacques MORIZUR
Président de la Commission Territoriale de Discipline